

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir, en vertu du Code du Développement Territorial, que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la « Société wallonne du Logement », représentée par Madame REDANT Camie, dont les bureaux se trouvent Rue de l'Ecluse 21 à 6000 Charleroi.

Le terrain concerné est situé Venelle de Terlongval à 1300 Wavre et cadastré division 2, section I n°58L.

Le projet consiste en la construction de 11 maisons, d'un immeuble de 4 appartements et d'une cabine haute tension et l'aménagement des abords, et présente les caractéristiques suivantes :

Pour les 11 maisons :

- Les gabarits des 3 types de maisons sont de gabarit R+1+toit ; avec une hauteur sous corniche de 5m18 environ depuis le niveau du rez-de-chaussée (0m00) ;
- Elles présentent toutes une toiture à double pente ; les maisons de type A et B présentent un volume secondaire arrière à toiture plate d'un gabarit R+1, avec une hauteur sous acrotère de 3m67 depuis le niveau 0m00 ;
- Les maisons de type A et B sont de 3 façades et le long de la Venelle de Terlongval, et présentent une superficie au sol de 60m² chacun (360m² pour les 6 de type A et B) ;
- Les maisons de type C sont de 3 façades dont une à 2 façades, situées le long du chemin de Louvranges, et présentent une superficie au sol totale de 321 m² ;
- Composées d'un parement en brique de ton rouge ; avec un bardage métallique à profils de ton gris foncé au droit des portes accès en façade avant au rez-de-chaussée sur la partie droite de la façade et ponctuellement sur le pignon de droite du bâtiment ; une finition en toiture en ardoises artificielles de ton gris foncé ; des gouttières et DEP en zinc de teinte gris anthracite ; des couvres murs en aluminium de ton gris foncé ; des menuiseries extérieures en PVC de ton gris foncé et vitrage clair et des seuils en pierre de ton gris ;
- Un abri de jardin est prévu pour chaque maison unifamiliale d'une superficie au sol de 16m².

Pour l'immeuble de rapport :

- L'immeuble comprend 4 appartements neufs ;
- D'un gabarit R+1+toit, avec une toiture à double versant ;
- Composé d'un parement en brique de ton rouge ; avec un bardage métallique à profils de ton gris foncé au droit des portes accès en façade avant au rez-de-chaussée et en façade arrière au sous-sol ; une finition en toiture en ardoises artificielles de ton gris foncé ; des gouttières et DEP en zinc de teinte gris anthracite ; des couvres murs en aluminium de ton gris foncé ; des menuiseries extérieures en PVC de ton gris foncé et vitrage clair et des seuils en pierre de ton gris ; des balcons préfabriqués en béton de ton gris clair, des gardes corps métalliques de ton gris foncé et des brises vue en béton de ton gris et en bois de ton naturel ;
- Un box vélo situé à droite du bâtiment.

Pour la cabine électrique :

- D'une emprise au sol de 13,4 m² environ ; d'un gabarit R0 ; d'une hauteur sous acrotère de 3m00 ; réalisée en parement de brique de ton rouge et de menuiseries extérieures pleine de ton gris anthracite.

Pour les aménagements des abords :

- La pose d'une barrière d'accès de chaque côté sur les deux rues ;
- Un cheminement privé à travers la parcelle, reliant le chemin de Louvranges et la Venelle de Terlongval ; des plantations réalisées tout le long de ce chemin ;
- Des parkings devant chaque habitation (22 places) et un parking commun (9 places) à proximité de l'immeuble à appartements ; un total de 31 places de parkings ;
- Le long de la Venelle de Terlongval, 4 emplacements supplémentaires entre les ensembles de deux maisons ;
- Au centre de la parcelle : un bassin de rétention pour les eaux de pluies des maisons d'environ 500m² ;
- Des modifications du relief du sol pour le bassin et les aménagements des abords sont prévues : +/- 1224 m³ de déblais et +/- 3750 m³ de remblais ;

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10/02/2026 au 24/02/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.